

LesEchos

Par [Leïla de COMARMOND](#)

Publié le 29 août 2024 à 13:25

Santé : nouvelle grève reconductible en vue pour les laboratoires de biologie médicale

Vent debout contre les baisses de prix prévues par l'Assurance Maladie, les syndicats de biologistes appellent les laboratoires d'analyse à baisser le rideau du 20 au 23 septembre et menacent de reconduire le mouvement ensuite. La Sécurité sociale continue de se retrancher derrière l'accord signé avec eux à l'été 2023.



Le conflit porte sur l'application du protocole d'accord signé en juillet 2023 par l'Assurance Maladie avec les syndicats de biologistes. (iStock)

Ils avaient [protesté début août contre la baisse des tarifs](#) que veut leur imposer l'Assurance Maladie. Après la fin de non-recevoir qui leur a été opposé par la CNAM, les biologistes font monter la pression en cette rentrée. Dans un communiqué commun, leurs syndicats menacent, si rien ne bouge, d'appeler la profession à fermer les laboratoires du vendredi 20 septembre au lundi 23 septembre inclus, précisant que cette opération portes closes sera reconductible.

« Nous alertons également sur le fait que la CNAM ne prendra plus en charge les examens biologiques, courant décembre 2024, dès lors que l'enveloppe budgétaire dédiée à la biologie médicale sera consommée », ajoutent les syndicats. « On va se retrouver dans un goulot d'étranglement puisque l'Assurance Maladie va nous demander de rembourser ces dépenses », explique Jean-Claude Azoulay, président du Syndicat national des médecins biologistes.

Menace d'un « shut down »

« La conséquence pour la population, en l'absence de réaction des autorités, est de souffrir d'un « shut down » imposé de facto par la CNAM, avec fermeture totale des laboratoires, probablement vers la mi-décembre, lorsque cette enveloppe de biologie sera épuisée et que les examens ne pourront plus être pris en charge », menace le communiqué.

Le conflit porte sur l'application du [protocole d'accord signé en juillet 2023](#) censé fixer les règles du jeu de la régulation du secteur par la Sécurité sociale pour trois ans, de 2024 à 2026. Après s'être mis [plusieurs fois en grève à l'hiver 2022-2023](#) pour protester contre des ponctions financières décidées par l'exécutif, les biologistes avaient en effet trouvé un accord avec l'Assurance Maladie à l'été 2023.

Envolée des dépenses

Il tablait sur une progression des dépenses de biologie de 0,4 % par an et impliquait des baisses de tarifs de 80 à 90 millions d'euros par an. Mais, confronté à une envolée des dépenses de soins de ville, l'organisme public souhaite dégager 120 millions d'euros d'ici à la fin de l'année, en s'appuyant sur la révision à la baisse des prix payés aux laboratoires privés pour un certain nombre d'actes.

Les syndicats de biologistes dénoncent l'ampleur de l'effort qui leur est demandé qu'ils jugent sans commune mesure avec les prévisions fournies par la CNAM lors de la négociation du protocole. « On est capable de gérer 2 % de rendu, pas 5 % », explique Jean-Claude Azoulay, qui souligne aussi qu'une partie de la hausse des dépenses résulte d'analyses prescrites mais non réalisées dans les hôpitaux, dont les syndicats de biologistes ont exprimé leur soutien à leurs collègues du privé début août.

Le dialogue de sourds continue. Du côté de la CNAM, on réaffirme que « l'Assurance Maladie n'attend aucun effort supplémentaire par rapport aux éléments prévus dans le protocole et demande simplement le respect des termes du protocole signé l'année dernière ». L'organisme a déjà enclenché les démarches pour imposer les baisses de tarifs aux laboratoires d'ici à l'automne, qui doivent faire l'objet d'un arrêté.

Si celui-ci était publié, les syndicats ont bien l'intention de l'attaquer en justice, en contestant notamment la procédure de consultation de la Commission de hiérarchisation des actes de biologie médicale (CHAB), qu'ils ont boycottée. Le bras de fer est loin d'être terminé et le dossier sera sur le haut de la pile du ou de la future ministre qui aura la Santé en charge dans le prochain gouvernement.